

## ► Ile-de-France

La crise sanitaire a durement frappé le monde associatif lors du premier semestre 2020. Après avoir connu un développement régulier ces dernières années, ce secteur a été encore plus affecté que le secteur privé dans son ensemble. Les branches d'activité qui emploient le plus de salariés affichent des évolutions très différenciées sur un an, mais parmi elles seule l'action sociale connaît une croissance positive. Tour d'horizon de l'emploi chez ces acteurs de l'économie sociale et solidaire.

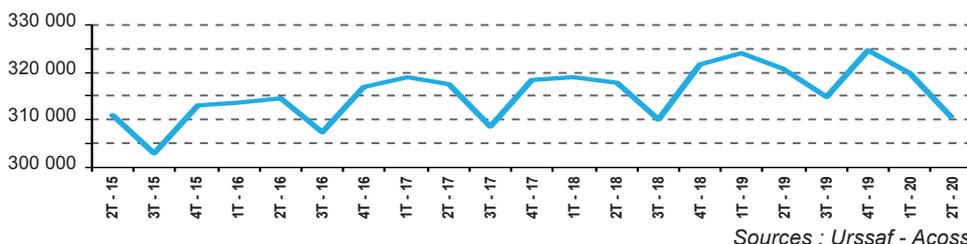
### L'emploi associatif francilien se replie

Les associations représentent 6,6 % de l'emploi privé en Ile-de-France, soit près de 310 500 personnes. Ce poids étant sensiblement moins important que celui observé sur le plan national (9,2 %). Avant la crise sanitaire, l'emploi associatif progressait de façon régulière en Ile-de-France depuis 10 ans. Le nombre d'emplois a notamment progressé de façon constante entre 2012 et 2017 avant de marquer le pas les années suivantes. À fin juin 2020, l'emploi affiche une contraction de ses effectifs de 3,2 % sur un an (- 10 200 salariés), soit un repli plus important que celui du secteur privé (- 2,5 %). Ce mouvement suit la tendance nationale, hors Ile-de-France, avec près de 45 500 emplois perdus dans le secteur sur un an.

Les branches qui emploient le plus de salariés affichent des évolutions très différenciées. Les activités de clubs de sports (- 11,3 %) sont les plus touchées, suivent l'enseignement supérieur (- 7,9 %) et l'aide à domicile (- 6,4 %). L'aide par le travail (- 0,9 %) et l'enseignement secondaire généralisé (- 2,9 %) affichent des reculs moins marqués, alors que l'action sociale est la seule branche conséquente à gagner des effectifs (+ 2,9 %).

La masse salariale est en diminution de 1,6 % sur un an cumulé en incluant la prime exceptionnelle, 1,5 % sans

### Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



elle. Toutefois, le recours massif aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie depuis le début de la crise sanitaire conduit à substituer aux salaires des indemnités non-soumises à cotisations sociales, lesquelles ne sont pas comptabilisées dans l'assiette salariale suivie dans cette publication.

### Une multitude d'activités associatives

La forme associative concerne plus de 200 types d'activités en Ile-de-France (sur les 732 de la classification européenne). Cependant, seules 9 branches d'activité ont un poids significativement important et représentent à elles seules plus de la moitié des emplois (cf. liste des codes dans l'encadré ci-dessous).

Ainsi, les activités hospitalières représentent 6,3 % des emplois associatifs franciliens et l'action sociale sans hébergement 8,6 %. Les associations qui n'ont pu être classées (autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire, composées notamment

d'organisations - non affiliées directement à un parti politique - qui militent en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public) regroupent 14,5 % des effectifs.

Le tissu associatif francilien est caractérisé par la présence de grandes associations, avec un nombre moyen de 12 salariés par association qui emploie du personnel. Les effectifs des associations sont répartis de manière assez semblable à l'ensemble des effectifs privés d'Ile-de-France : Paris détient ainsi une grande partie des effectifs (37,0 %) devant les Hauts-de-Seine (12,9 %).

### La prédominance des associations dans certains secteurs du privé

L'emploi associatif représente souvent une part prédominante ou importante de certaines activités. Parmi les 9 activités qui pourvoient le plus d'emplois associatifs dans le secteur privé en Ile-de-France, les effectifs y sont majoritaires dans l'aide par le travail (90,8 %), les activités de clubs de sports (92,0 %), et bien sûr les autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (95,8 %). Dans d'autres activités, l'emploi associatif représente une part importante de l'emploi du privé francilien : l'aide à domicile (31,4 %), les activités hospitalières (31,9 %) et l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (32,5 %).

### Masse salariale, effectifs et établissements dans les associations

Associations		À fin	Évolution (2)	Évolution (2)
		2 <sup>e</sup> trimestre 2020	2 <sup>e</sup> T20/2 <sup>e</sup> T2019	2 <sup>e</sup> T2020/2 <sup>e</sup> T2015
Associations	Masse salariale (1)	1 952	- 1,5 %	+ 8,0 %
	Effectifs	310 523	- 3,2 %	- 0,2 %
	Établissements (3)	24 876	- 7,5 %	- 12,3 %

(1) en millions d'euros.

(2) comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale.

(3) nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

(4) y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

Sources : Urssaf - Acoiss

### À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont non saisonnalisées. Les codes Nace 732 des 9 activités détaillées dans cette publication sont les suivants : 8531Z, 8542Z, 8610Z, 8710A, 8810A, 8810C, 8899B, 9312Z, 9499Z. Les associations employeurs retenues dans cette étude concernent les catégories juridiques suivantes de l'Insee : 9210, 9220, 9230, 9260, 9221, 9222.

Sont exclues de l'analyse les caisses de congés. N'ont pas été retenus les congrégations (9240), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprises qui recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (services aux entreprises ou activités culturelles). Et enfin, les syndicats de salariés codés par la forme juridique 8410 ne sont pas pris en compte dans le champ de l'étude.

**AVERTISSEMENT.** L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en oeuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge.

Directeur de la publication : Didier Malric, Directeur de l'Urssaf Ile-de-France  
Contact (département Statistiques) : stats.idf@urssaf.fr